



Bulletin municipal n°38

Fontenailles

MARS—AVRIL 2019

Edito du maire

Chères Fontenaillaises, chers Fontenaillais,

Depuis que nous avons été élus en 2014, mon équipe et moi-même avons toujours eu la volonté de servir les habitants et de faire évoluer le village. Des projets, vos élus en ont élaboré de nombreux et ont œuvré pour les voir aboutir sans augmenter la part communale de vos impôts.

Je souligne l'investissement de l'équipe municipale, leur réactivité et leur détermination. Aujourd'hui, mars annonce la dernière année de cette mandature. Leur motivation et leur détermination sont toujours aussi fortes.

Les travaux à venir sont programmés, pour certains en 2019, pour d'autres ultérieurement, en fonction des versements des subventions qui ont été accordées, des aides financières sollicitées et de l'évolution des dotations de l'état.

Actuellement, vous pouvez constater et subir les travaux dans la zone d'intersection règlementée par des feux tricolores. A la suite, suivront ceux du carrefour de la RD 408 et la rue des Charmilles, la rue de l'église, la route de Grandpuits et pour finir la RD 408 jusqu'au pont du ru de Courtenain, La stabilité de celui-ci sera rétablie car un problème d'étanchéité (infiltrations) a été détecté. Ces travaux, en grande partie financés par le département et d'une manière moindre par la commune, devraient arriver à terme mi-mars.

Dans le cadre des travaux imposés pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, notre action se poursuit. L'objectif prochain est l'accès au cimetière. Pour cela, une rampe à l'inclinaison réglementaire sera créée.

Au sein de notre village, chacun doit pouvoir se déplacer en toute sécurité. C'est pourquoi, treize points lumineux, alimentés en réseau souterrain, seront créés sur la liaison piétonne entre le bourg et le hameau de Glatigny. Ce tronçon sera couvert d'un revêtement qui permettra l'utilisation de poussettes. Toutefois, l'objectif de sécurité sera atteint, seulement si tous, nous respectons les codes ; de la route, du bon sens et du civisme.

A Fontenailles, comme vous pouvez le constater, l'urbanisme évolue. Route de Glatigny, de nouvelles constructions ont vu le jour. Pour des raisons évidentes de sécurité, il sera nécessaire de créer un trottoir. Cette étude s'inscrit dans nos objectifs prochains.

Dans nos projets à court et moyen terme, s'inscrivent également la réfection de l'avenue Raymond Leclerc ainsi que l'enfouissement des réseaux rue de la Place Chaude.

Ces travaux, ayant bien entendu un coût lourd pour la commune, les élus sont à nouveau à la recherche de subventions.

Les échafaudages édifés à l'intérieur et autour de l'église montrent l'importance des travaux pour sauvegarder l'édifice. La phase actuelle porte sur la consolidation de la structure porteuse. Elle permettra dans un second temps d'asseoir la charpente qui plus tard supportera de façon pérenne la couverture.

Aujourd'hui, le principal écueil pour le développement des communes est la baisse des dotations. Dans cette situation, le pire serait l'immobilisme. Vos élus refusent ce principe et continuent de construire un avenir pour Fontenailles.

Ghislaine HARSCOËT

Mairie de Fontenailles
63 rue de Maurice
Wanlin
77370 Fontenailles

Téléphone—Fax

01 64 08 40 17

01 64 08 43 42

Astreinte :

06 08 05 01 47

Agence postale

01 60 52 66 35

Site

mairie.fontenailles.fr

Horaires mairie et
agence postale

Lundi—mercredi—
vendredi :

De 15h30 à 17h30

Mardi—jeudi—
samedi :

De 9h00 à 11h00

— — — —

Permanence des élus

Samedi de 9h à 11h

Bibliothèque

Le jeudi de 9h à 10h45

RAM

22 mars
5 et 30 avril
17 et 31 mai

La Brie Nangissienne

brienangissienne.fr

ETAT CIVIL

Naissance—rectificatif

Tilyann CASSAR est né le 22 octobre 2018

Madame La Sous-Préfète de Provins a invité les maires de la circonscription à remettre les cahiers de doléances le vendredi 22 février.

Les comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet ou publiés sur le panneau d'affichage de la mairie.

Règlement européen sur la protection des données

« **L'expression du consentement est définie** : les utilisateurs doivent être informés de l'usage de leurs données et doivent en principe donner leur accord pour le traitement de leurs données, ou pouvoir s'y opposer. La charge de la preuve du consentement incombe au responsable de traitement. La matérialisation de ce consentement doit être non ambiguë. »

Afin de respecter le règlement européen, désormais l'état civil de ce magazine ne pourra être complété qu'avec votre accord écrit.

LES NOUVELLES DE LA COMMUNE

INFORMATIONS DIVERSES

L'hiver est une saison propice à l'entretien **des bâtiments municipaux**. Les agents municipaux ont posé du parquet dans la salle des associations.

En effet, le décollement des dalles pouvait entraîner la chute d'une personne et l'humidité stagnante lors de l'entretien du sol relevait d'un manque d'hygiène pour les tout petits participant au Relai Assistants Maternels.



L'église

Les mesures conservatoires sont terminées : un échafaudage a été mis en place afin de limiter les dégradations de la toiture (échafaudage qui sert à soutenir les six poutres transversales appelées entrants).

Les travaux de remplacement de la charpente ont commencé : des échafaudages extérieurs ont été montés côtés nord et sud pour accéder et refaire les murs qui commençaient à s'ouvrir (suite aux infiltrations des eaux depuis des décennies) afin de reposer les entrants sur des arases (bases) saines.

Dès que les murs seront restaurés, les charpentiers et les couvreurs interviendront sur l'édifice.



Orange

Les travaux pour l'installation de l'antenne orange débuteront en juin.

La voirie

Madame le Maire a sollicité le Département concernant des problèmes d'intensification de la circulation sur la RD 408, la vitesse, les accidents au niveau du carrefour et la remontée importante de files de voitures aux heures de pointes.

Une campagne de comptage a été réalisée sur la période du 07 au 13 mars 2017. Ces comptages ont fait apparaître :

Concernant la RD 408 :

Un trafic moyen journalier annuel de 6 400 véhicules/jour dont 6,3% de poids lourds deux sens confondus côté Nangis.

Un trafic moyen journalier annuel de 7 500 véhicules/jour dont 4,3% de poids lourds côté Melun

Concernant la RD 67 :

1 400 véhicules/jour entrée route de Grandpuits

600 véhicules/jour rue Maurice Wanlin

1 000 véhicules/jour rue des Charmilles deux sens confondus

Dans ce cadre, une étude a été réalisée. Des objectifs ont été fixés

Améliorer le fonctionnement du carrefour à feux existant, fluidifier son franchissement, sécuriser les traversées piétonnes, mettre aux normes les équipements de feux tricolores et de voiries, ainsi que les trottoirs.

Réaménager la voirie de la place de l'Eglise : avec modification du sens de circulation, refaire les trottoirs, créer des places de stationnement supplémentaires, mettre à niveau les regards et les bouches à clé, procéder à la réfection de la couche de roulement.

Réfection de la couche de roulement de la route de Grandpuits

Aménager le carrefour RD 408 et rue des Charmilles

Ces travaux devaient débuter le 21 janvier. Les conditions météorologiques ont engendré un report et donc un retard dans le planning. Le calendrier prévoit une programmation **sur un peu plus de trois mois**.



Des tranchées ont été réalisées pour la pose de fourreaux concernant les feux tricolores. **Le coût de ces travaux est de 259 000€ TTC pour le Département et de 72 000€ TTC pour la commune.**

Circulation sur la RD 67 à Glatigny et vitesse excessive : Madame le Maire avait également sollicité les services de l'Agence Routière Départementale de Provins afin que des aménagements adaptés soient proposés pour répondre à ces problèmes de sécurité.

Une étude a été réalisée. Une proposition de créations de zones d'approche aux entrées du hameau a été présentée à la commune. Cependant, les services départements de Melun n'ont pas trouvé pertinents ces travaux.

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : Désormais la plupart s'effectue sur internet.



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gov.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gov.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gov.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

** Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect

A nouveau, un rappel au bon sens et au civisme s'impose

« **Code de la route** » : certains oublient les bases du Code de la route. Pour nos enfants et nos familles, il est important de marquer un arrêt aux « STOP », de circuler à faible allure dans notre village, de respecter les sens « interdit », de laisser la priorité aux personnes se présentant à un « passage piétons » et de ne pas stationner sur les trottoirs. **Merci pour nos familles.**

« **Déjections canines** » : trottoirs, bas-côtés et chemins sont des endroits fréquentés par les enfants et leurs parents. Lorsque ces espaces sont enherbés, ils sont entretenus par des administrés ou des agents techniques. Par respect pour eux, il est demandé aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur animal de compagnie. Ceci est une mesure évidente d'hygiène pour le confort et la santé de tous.

Des sacs sont disponibles en mairie.

« **Les aboiements d'un chien** » sont considérés comme **des troubles anormaux de voisinage**, et représentent une part importante des plaintes et nuisances sonores des voisins. **La loi sanctionne les propriétaires d'animaux** « qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage ». Cette réglementation **s'applique 24h sur 24h** (article R1334-31, et articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique).

« **Ramassage des ordures ménagères** » : les propriétaires des bacs doivent sortir les conteneurs la veille au soir (jeudi ou mardi) et les rentrer après le passage du camion ou le soir même. Ainsi les piétons peuvent circuler plus facilement sur les trottoirs et la voie publique est dégagée. **Aucun bac ne doit rester à l'extérieur des propriétés.**

« **Nuisances sonores** » : L'utilisation d'outillages à moteur électrique et thermique utilisés pour les travaux domestiques ainsi les tondeuses sont autorisés de 8h à 20h les jours ouvrés ; de 8h à 12h et de 14h à 19h le samedi ; de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Il est rappelé que l'usage d'engin de type mini-moto, moto-cross, pit-bike ou quad, qui ne fait l'objet d'une réception CE mais dont la vitesse peut excéder 25km/h, ne doit pas circuler sur la voie publique ou dans un lieu ouvert à la circulation (routes, chemins, ...).

« **Brûlage** » : **Par arrêté préfectoral**, il est interdit de brûler quoi que ce soit dans le village.

" **La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui**"
(extrait de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789).

Le respect d'autrui commence par le respect de ses voisins.

Samedi 23 mars : Journée « Mobilisez-vous pour une Seine et Marne propre »

Organisée en partenariat avec la Brie Nangissienne et le Département, nous vous donnons rendez-vous le samedi 23 mars à **14h00 à la mairie de Fontenailles.**

Equipement à prévoir :

- Un vêtement adapté à la météo
- Une paire de gants de jardinage
- Votre gilet de sécurité personnel de voiture (au cas où)

Nous vous fournirons des sacs de ramassage . Selon, les personnes présentes, un cadrage du village sera établi afin de se répartir les zones de ramassage.

Un goûter sera offert aux participants à l'issue de la collecte des déchets.



Vœux de la municipalité

En présentant aux Fontenaillais les vœux de la municipalité pour la nouvelle année, la maire, Ghislaine Harscoet a mis en valeur les actions réalisées tout au long de l'année pour améliorer le quotidien des habitants.

En présence de Mme Laura Reynaud, Sous-préfète de Provins, de Mme Nolween Le Bouter, Conseillère Départementale, des membres du conseil municipal, du CCAS et du CMJ ainsi que de nombreux élus de la Brie Nangissienne, Mme La maire a félicité les personnes œuvrant pour la commune et, a tenu cette année à mettre en avant les jeunes sportifs du village.

Ainsi, Elise, Kahina, Benoît, Djibril, Yani et Romain ont été chaleureusement applaudis par le public présent. Un trophée acheté par Mme Le Maire leur a été remis.



Les Fontenaillais sont venus en nombre assister à la présentation de vœux de leur maire et de l'équipe municipale.

Les résultats du concours photos enfants et adultes des participants de Fontenailles

Depuis 2 ans, la communauté de communes de la Brie Nangissienne organise un concours photo. Toutes ces photos ont été exposées aux vœux de la municipalité. Ce sont les personnes présentes à cette cérémonie qui ont voté.

Cette année, les lauréats pour Fontenailles sont :



Axel Lanoe pour « Esprit d'automne 2 »

Catégorie « Enfants »



Isabelle Lefebvre pour « Embrassement du soir sur le Bouillot »

Catégorie « Adultes »

AGENDA

Samedi 16 mars : **La Saint Patrick** organisée par le Lien de Fontenailles

Samedi 16 mars : **Repas de nos Aînés** offert par les membres du CCAS à 12h00 à La Forge

Mardi 19 mars : **Commémoration de la journée du souvenir à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc**, à 10h au monument aux morts

Samedi 23 mars à 20h30 : **Concert solidaire de Gospel**, organisé à l'église de Nangis par Le Lien de Fontenailles et la commune en faveur de l'église de Fontenailles

Samedi 23 mars : Opération « **Ramasser les déchets** » dans votre commune, organisée en partenariat avec la Brie Nangissienne

Dimanche 31 mars : **Sortie au musée de l'Homme à Paris** organisée par Familles Rurales

Samedi 6 avril : **Dictée solidaire** organisée par le Lien de Fontenailles

Dimanche 21 avril : **Chasse aux œufs**

Mercredi 1er mai : **Brocante** organisée par Familles Rurales

Dimanche 19 mai : **Sortie à Nigloland** organisée par Familles Rurale

S'ENGAGER EN SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il est accessible sans condition de diplôme et peut s'effectuer en France ou à l'étranger. Il ouvre droit à une indemnité mensuelle versée par l'État de 472,97 €, à laquelle s'ajoute une prestation versée par l'organisme d'accueil de 107,58€.

Le Service Civique, d'une durée de 6 à 12 mois, et 24 heures hebdomadaires minimum, peut s'effectuer au sein d'associations ou d'organismes publics (services de l'État, collectivités territoriales, hôpitaux...).

Pourquoi réaliser un Service Civique ?

→ Pour agir pour le bien collectif, aller à la rencontre des autres, explorer de nouveaux horizons et développer des compétences valorisables sur un CV.

Quelques exemples de missions de Service Civique :

Solidarité : rendre visite aux personnes âgées ou en perte d'autonomie, aider des bénéficiaires en difficultés dans leurs démarches administratives, recréer du lien social par l'animation d'ateliers lors de sorties culturelles ou festives...

Éducation : lutter contre la fracture numérique par l'animation d'ateliers découverte du web et d'espaces informatiques, favoriser la maîtrise des savoirs de base (lecture, calcul, écriture) aux publics fragilisés, favoriser la réussite scolaire par de l'aide aux devoirs, des échanges avec les parents, par l'organisation de sorties...

Culture et loisirs : organiser des temps de découverte culturelle, participer à l'organisation de festivals, soutenir et faire connaître des associations culturelles locales...

Sports : encourager la pratique sportive auprès des publics éloignés, développer la citoyenneté et le vivre ensemble par le sport...

Environnement : sensibiliser à la biodiversité par des ateliers de prévention et la création d'outils pédagogiques, préserver l'environnement par des rencontres avec les habitants...

Vous souhaitez postuler à une mission de Service Civique ?

Retrouvez toutes les offres sur www.service-civique.gouv.fr

Pour toute question relative au Service Civique en Seine-et-Marne : Direction Départementale de la Cohésion Sociale 77 : dcs-service-civique@seine-et-marne.gouv.fr

La C.A.D.A.L., la Caisse Départementale d'Aide au Logement propose **des prêts pour aider au financement de l'acquisition ou de la rénovation** de la résidence principale des seine et marnais.

Les projets pouvant être financés sont :

- ◆ Accession à la propriété
- ◆ Construction
- ◆ Acquisition de neuf ou d'ancien
- ◆ Rachat de soulte
- ◆ Travaux d'agrandissement, de rénovation, d'amélioration, d'adaptation, de réhabilitation
- ◆ Travaux de copropriété

CADAL
Hôtel du Département
CS 50377
77010 Melun Cedex

01 60 65 94 88
01 64 87 95 07
Contact@cadal77.fr

Ces aides départementales sont des prêts sous conditions de ressources dont les montants peuvent financer jusqu'à 10 000 euros.

Le taux d'intérêt est de 2 %, la durée de remboursement est entre 3, 5, 7 ou 10 ans.

Le Coin des Associations

FAMILLES RURALES

Présidente de l'association Familles Rurales depuis 17ans, j'ai décidé d'arrêter le 31 décembre 2019 afin de me consacrer à d'autres projets.

Sans reprenneur, l'association Familles Rurales va disparaître. Seriez-vous tenté(e) par cette aventure ?

Familles Rurales est une association qui agit en faveur des familles et qui tisse un lien social dans notre village.

Familles Rurales à Fontenailles, ce sont des sorties, des manifestations, des engagements auprès de la mairie et des autres associations.

En 2018, Familles Rurales a organisé : 2 brocantes, la participation aux ateliers des décorations de Noël, la bourse aux jouets, le spectacle de Noël, des sorties : au cirque d'hiver, au parc Astérix, à Troyes, à Deauville, au marché de Noël de Lille.

C'est beaucoup de temps, des réunions, de l'investissement personnel mais aussi des rencontres, des moments joyeux et conviviaux. Parfois aussi des moments contraignants.

Chaque manifestation nécessite une organisation et une préparation rigoureuses. (Recherche de bénévoles, mise en place de la communication, des réunions de préparation, la présence lors de l'évènement...).

Une partie des manifestations et des sorties est subventionnée notamment par la CAF de Seine et Marne. Cependant cette aide ne sera plus versée si l'association ne se tourne pas vers plus de social.

Vous êtes intéressé(e), contactez-moi au 06 22 89 31 14 avant fin mai 2019.

Josiane DEDEREN



Samedi 16 et dimanche 17 février 2019 s'est déroulé le 4^{ème} salon de peinture et de sculpture réunissant 24 artistes soit une centaine d'œuvres exposées.

Cette année, **Martine Cabanéro est lauréate** du salon en remportant le prix du Lien de Fontenailles, elle sera donc l'invitée d'honneur du salon 2020.

D'autres prix ont été remis, le Prix de la conseillère Dép. du canton de Nangis Nolwen Le Bouter à **Christiane Belamy**, le Prix du Conseil Municipal des enfants de la Chapelle Gauthier à André Dognon et le Prix du Maire de Fontenailles, Mme Ghislaine Harscoët à Ghislaine Dantan.

Merci à tous les artistes et visiteurs du salon.



MANIFESTATIONS

Concert solidaire à l'église de Nangis— Le samedi 23 mars à 20h30

GOSPEL

LE LIEN DE FONTENAILLES, LA MAIRIE DE FONTENAILLES ET LE CŒUR GOSPEL 77 organisent un concert de solidarité au profit de l'église de Fontenailles.

Entrée libre, participation libre. La recette sera reversée pour la rénovation de l'église de Fontenailles.



15 - 16 JUIN 2019



© Laurent BÉCHICHI / Département de la Moselle / Via Forum - Via Forum - Claudius Delage / Objectif Art.

VI^{ÈME} FÊTE GALLO-ROMAINE DE CHÂTEAUBLEAU

COURSES DE CHARS • COMBATS DE GLADIATEURS
EXPOSITION CHÂTEAUBLEAU ARCHÉORÉTRO
MARCHÉ GALLO-ROMAIN • ESCAPE GAME



Entrée gratuite



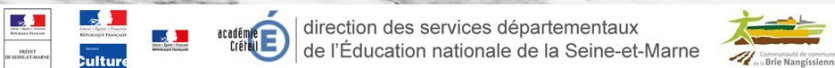
Restauration sur place



À 20 min de Provins



AGRIPPA PROGRAMME ET INFORMATIONS
WWW.CHATEAUBLEAU-AGRIPPA.FR



LES OLYMPIADES INTERCOMMUNALES— SAMEDI 15 JUIN— VI FÊTE GALLO-ROMAINE DE CHATEAUBLEAU

A l'occasion de la fête Gallo-Romaine de Chateaubleau, chaque village de la Brie Nangisienne doit présenter une équipe.

Les membres de cette équipe devront participer à des jeux.

Nous recherchons 4 volontaires afin de défendre les couleurs de notre village.

Programme :

Heure arrivée aux arènes : 13h15

- 13h30 : Cérémonie ouverture des olympiades
- 14h00 : Entraînement et coaching des bénévoles
- 15h30 : Combat de gladiateurs
- 16h00 : Course de chars
- 16h30 - 18h : Olympiades sous la direction de Brice

Inscriptions en mairie

DANS LE PARC DE LA MAIRIE
DE FONTENAILLES

De 1 à 10 ans

Chasse aux œufs

Dimanche 21 avril

10h00 - 12h00



Avec la participation de Familles Rurales